# PROCES VERBAL
# Comité Syndical du SEAT
## MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi vingt et un septembre, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**
Jean-Pierre BUCHE
Pascal BRUHAT
Daniel SALLES
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE

**Titulaires excusés :**
Jean DELAUGERRE
Gilles PETEL
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Grégory DESTOMBES

**Suppléants présents :**
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

**Suppléants excusés :**
Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

| Membres en exercice | Membres Présents | Membres Représentés | Pouvoirs | Excusés | Votants |
|---|---|---|---|---|---|
| 10 | 7 | | | | 7 |

Remarques :
F. BLANC quitte la réunion à 18h45
D. SALLES quitte la réunion à 19h30 et donne son pouvoir à JP BUCHE

**Autres présents** :
GRUZELLE Anatole, responsable administratif SEAT - coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

*Le Président demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 15 juin 2022. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents.*

***Le Président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.***

**Rappel de l'ordre du jour :**
1. Etat de trésorerie
2. Affaires internes
3. Nouvelles demandes de subvention
4. Point sur les projets
5. Bilan des Ecopolys – édition 2022
6. Questions diverses

Une discussion sur la fréquentation estivale de l'Ecopôle a lieu en introduction de la réunion entre les élus présents. Sont évoquées, les actions qui sont susceptibles d'être mises en place pour faire respecter le règlement et réduire les incivilités sur le site.
D'après J-L DAVENNE, il en ressort qu'il est nécessaire de différencier ce qui revient aux troubles à l'ordre public (feux, baignade, tapage diurne/nocturne…) et ce qui revient au règlement interne de l'Ecopole du Val d'Allier, notamment en lien avec l'ENSIL (respect et quiétude faune/flore, chien tenu en laisse, …). Pour ce dernier, des explications apparaissent toujours nécessaires pour faire passer les messages avec des initiatives préventives à poursuivre.
J-P BUCHE insiste sur le fait que la fréquentation « indélicate » durant quelques mois d'été impact également les voies routières ainsi que certains commerces à proximité comme Intermarché.
Cette situation de fréquentation s'explique par des facteurs plus larges que la gestion de l'Ecopôle car elle est due en partie à un contexte territorial d'une part et climatique ces dernières saisons d'autre part.

## 1. Point de trésorerie et de budget

### A. Etat de trésorerie et subvention

**1. La situation du compte SEAT (« 515 » trésorerie) est donnée au 28/09/2022 : 230.243,54€**

Ce montant intègre des subventions perçues depuis le début de l'exercice 2022 et liées à la gestion de l'ENSIL en 2021 d'une part et au lancement du projet G-EVA 2021-2023 :

- **Fondation de France** : aide au fonctionnement pour un poste de « chargé de mission 0.5 ETP (équivalent temps plein) : 20 000€ (à ajouter au 30 000€ perçus le 24/12/21 durant l'exercice antérieur). Il restera 10 000€ à percevoir sur réalisation et bilan du projet fin 2023.
- Opérations du **plan de gestion ENSIL 2021 :** subvention versée par le CD63 pour la gestion écologique du site pour un montant de 15 000 € pour l'aide au fonctionnement de la structure, 16 853,00 € pour les travaux d'entretien et de gestion écologique de l'ENSIL en fonctionnement et 2 885,00 € pour la restauration écologique en investissement.
- Dossier LEASDER **Travaux Espace Champmot PHASE 1** : 61 723,44 €
- Dossier LEADER **Animation Espace Test Agricole** : 6 772,50 €

A noter que la participation financière 2022 des EPCI membres (Mond'Arverne et Billom communautés) au SEAT pour les dépenses de structures et de personnels, la gestion de l'Ecopole du Val d'Allier et la mise en œuvre du projet de territoire, pour 35 000 € chacune, a été versée à cette date.

**2. Emprunts**

- Le « reste à rembourser » sur l'emprunt à court terme est de 100 000 € pour une échéance au 23 octobre 2022
- Le « reste à rembourser » du moyen terme 10 ans s'élève à 99 900 € avec une annuité en 2022 d'un montant de 9803.59 €, à prévoir en décembre 2022.

**3. Les dépenses de fonctionnement à prévoir jusqu'à fin 2022** montre un besoin approchant les 30 000 euros avec différents postes de dépenses : frais de personnels, de structure, bancaires, d'autres de fonctionnement courant et certaines ne sont pas encore chiffrées avec prévision comme par exemple de la taxe foncière, des dépenses relatives à des réparations des opérations d'entretien des accès ou encore des achats ponctuels de « petits matériels ».

4. **La somme des subventions LEADER à percevoir « sur dépenses faites » est la suivante :**
- Animation et fonctionnement de la zone de pêche 2021 : 4200 €
- Organisation des Ecopolys 2020 et 2021 : 10 442 € (5214 € + 5228 €)
- Opérations du plan de gestion 2021 : 17 936,44 € (investissement : 7658.44 + fonctionnement : 10278 €)
- Actualisation du plan de gestion : 50 000 €
- FEDER - reliquat dossier 2019 : 38 709.22 € (17727 + 20 982,22)

**Pour un total de : 121 288 €**

A noter que les dépenses prévisionnelles 2022 (sommes engagées) font correspondre un montant d'autofinancement de 68 077, 98€ :

| | DÉPENSES | RECETTES | AUTOFINANCEMENT |
|---|---|---|---|
| **Opérations du plan de gestion 2022 (CD63 40% +LEADER 30% sauf*)** | 64 915 € | 46 376,25 € (=25 966+20 410.25) | 18 538,75 € |
| **Ecopolys/animation édition 2022 (LEADER 70%)** | 7 817.98 € | 5228.67 € | 2 589,31 € |
| **Etude fréquentation (LEADER 80%)** | 17 291.60 € (dont avance versée 6 420 €) | 13 185.28 € | 4 106,32 € |
| **Accueil d'un gardien et sa famille (DETR complétée par une aide CD63 : 80% +)** | 55 135 € | 44 108 €** (=38 931+5 177 €) | 11 027 € |
| **Aménagement Champmot (LEADER 80 %)** | 141 183 € | 112 946.40 € | 28 236,6 € |
| **Acquisitions foncières*** | 10 000€ | * | 10 000 € |
| **TOTAL** | **289 923 €** | **221 844,6 €** | **68 077,98 €** |

## 2. Affaire internes

### A. Délibérations

**● Calcul de la contribution des porteurs de projet en Espace test agricole**

Monsieur le Président présente le coût des investissements et sur cette base, le calcul réalisé pour déterminer la cotisation que chaque porteur de projet installé en espace-test agricole (sur 3 ans maximum) aura à régler. Il précise que le calcul de cette cotisation reprend le travail collectif du comité technique agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier initier les années précédentes.
Fin 2019, il avait été convenu de demander une cotisation de 921 € pour une première année de test, 1 381,50 € pour une deuxième année et enfin 1 842 € pour une troisième année, sur la base du calcul du matériel investi par le SEAT et mis-à-disposition des porteurs de projet.

Monsieur le Président présente les investissements actualisés et la méthode de calcul qui prend en compte la période d'utilisation du matériel ou la date d'arrivée du porteur de projet. Il précise également que le montant de la cotisation annuelle pourra tenir compte des résultats d'exploitation effectivement réalisés. Cette cotisation sera appuyée sur l'évolution de l'activité des porteurs de projets sur les 3 années de test, comme indiqué dans le tableau suivant.

L'actualisation du calcul en fonction de l'amortissement est la suivante :

| **Calcul de la contribution des porteurs de projets pour une entrée au 1er janvier de l'année n (en fonction de la date de mise à disposition des outils)** | |
|---|---|
| | Coût annuel de l'amortissement des investissements à la charge des porteurs de projets |
| Outil agricole mis à disposition depuis 2019 | 1 842 |
| Séparateur de sable du système de pompage | 137,15 |
| Isolation container | 211,5 |
| REP + bac de lavage | 54 |
| ALGECO non aménagé | 123 |
| **Total** | **2 367,65** |
| | |
| **3ème année : 100%** | 2 367,65 € |
| **2ème année : 75 %** | 1 775,74 € |
| **1ere année : 50 %** | 1 183,82 € |

A ces frais seront ajoutés, les frais variables relatifs aux consommations d'eau et d'électricité. Des ajustements de cotisation pourront être effectués sur la base des résultats d'exploitation (avec un rendement de référence fixé à 7€/m2 pour l'espace maraîcher en agriculture biologique).

***Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :***

- ***D'approuver la méthode de calcul des cotisations ;***

- ***De donner mandat au Président pour signer tous les documents liés aux présentes décisions ;***
- ***De charger Monsieur Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.***

**● Calcul de la contribution des porteurs de projet en Espace test agricole – cas de 2022**

Monsieur le Président explique que durant l'année 2022 un incident technique sur le système de pompage a entrainé un dysfonctionnement du système d'irrigation mis à disposition du testeur en début d'année et a perduré jusqu'à mai 2022. Cet incident a eu de fortes répercussions sur les cultures maraichères de B. MONTBABUT, sa production et son activité économique. Ainsi il est proposé au comité syndical de ramener la contribution de B. MONTBABUT pour l'année 2022 à 924,07 €, ce qui correspond au montant de la cotisation pour une deuxième année de test diminué de la part de prise en charge de l'amortissement du matériel d'irrigation et de pompage annuel du testeur.

***Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :***
- ***D'approuver la méthode de calcul des cotisations ;***
- ***De donner mandat au Président pour signer tous les documents liés aux présentes décisions ;***
- ***De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.***

Quelques remarques ont été formulées par les élus du comité syndical présents lors de la séance sur l'espace test agricole :
(1) Une installation réussie suite à une période de test sur l'Ecopôle.
(2) Départ du porteur de projet Benoit Mombabut fin 2022 avec une bonne expérience de pratique de maraîchage et une dimension expérimentale. Un bilan sur son entreprise est fait. Il reste dans le domaine d'activité même si son projet d'installation sur le territoire est reporté.
(2) Rédaction de la charte d'usage, du règlement du site agricole Champmot pour clarifier le positionnement, les droits et les devoirs de chacun.
(3) Relance d'une annonce pour une place en test sur l'Ecopole du Val d'Allier.
(4) Contexte de l'accessibilité au foncier pour les porteurs de projets et du rôle des collectivités en faveur de la création de zones de maraîchages dans le territoire pour mettre en place une dynamique favorable en visant une réserve foncière et l'achat de parcelles.
(5) le cout d'un espace test agricole sur l'Ecopole est remarqué malgré la subvention d'aménagement mais l'aspect « vitrine » d'une activité agricole en maraichage biologique et démonstrative en bordure d'une agglomération n'est pas négligeable.

Départ de Fanny blanc à 18h44.

**● Délégation de signature dans le cas d'affaires courantes de gestion du site de l'Ecopole du Val d'Allier**

Afin de faciliter certaines démarches et le suivi (dépôt de plainte et de main courante pour intervention/enquête OFB par exemple pour petites dégradations/dépôt de déchets) au regard des plaintes de petites infractions et incivilités que connait l'Ecopole : Il est proposé au Comité Syndical de donner une délégation de signature au poste de coordinateur de projet du SEAT, seul poste permanent du SEAT.
Remarque : la délégation est personnelle. Le changement de délégataire ou de délégant rend caduque la délégation consentie. Le délégataire ne peut déléguer sa signature.

JP. BUCHE explique que le fait de ne pas réagir systématiquement suite à dégradations même de petites ampleurs peut être considéré comme une inaction.

P. BRUHAT précise que les mains courantes sont privilégiées par rapport aux dépôts de plainte dans de nombreux cas.

***Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité de :***
- ***De donner délégation de signature pour le dépôt de plaintes auprès du commissariat ou de la gendarmerie ;***
- ***De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.***

**● Adhésions à des réseaux et structures**

Le Président explique que dans le cadre du développement du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier avec notamment, la pérennisation de l'Espace test Agricole et la mise en œuvre d'un programme d'animation annuel, il est proposé au SEAT de s'inscrire dans plusieurs réseaux professionnels et d'adhérer à plusieurs structures.

Le Président présente les différentes adhésions possibles ainsi que leur tarif :

| Type d'organisme | Nom de l'organisme | Activité | Prix adhésion |
|---|---|---|---|
| Association loi 1901 | **APISTORIA** | Société d'Etudes et de Recherches sur l'Apiculture Traditionnelle | 50€/an |
| Association loi 1901 | **REEA (Réseau d'Education à l'Environnement Auvergne)** | Animation de réseau, dialogue territorial : accompagnement des projets éducatifs territoriaux, formation des acteurs de l'EEDD comme d'intérêt général et d'utilité sociale, nouveaux projets éducatifs | 150€/an |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Association loi 1901 | **LPO AURA** | EEDD, actions bénévoles | 75€/an |
| Association | **couveuse START'TER** | Activité économique et autres entreprises d'utilité sociale | 400/an |
| Association | **RENETA (Réseau nationale des espaces tests agricoles)** | Promotion du test d'activité pour favoriser l'installation agricole | 300/an |
| Association | **Pôle Bio Massif Central** | Association reconnue d'intérêt général pour le développement de l'AB dans le Massif Central via des projets de R&D. | 75€/an |

Quelques remarques formulées :
- Les adhésions au réseau RENETA et à la couveuse START'TER sont nécessaires pour le maintien de l'espace test agricole.
- Les informations transmises dans le cadre des adhésions par les structures seront à relayer plus largement.

**Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**
**- D'autoriser le Président à adhérer à l'ensemble des structures identifiées au tarif identifié,**
**- De donner mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,**
**- De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

**● Vote des tarifs pour l'accueil de groupes sur l'Ecopole du Val d'Allier pris en charge par les chargés de missions du SEAT**

Le Président explique que dans le cadre du développement du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier avec notamment la mise en œuvre d'un programme d'animation annuel, il est proposé au SEAT de mettre à jour la tarification pour mieux répondre à la demande. Suite à des demandes d'animations fréquentes d'écoles et d'autres organismes sur 2h ou la demi-journée au lieu de la journée complète, est proposé de revoir au prorata le tarif animation inscrit dans la délibération n°18/2019 du 12 juin 2019.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical la proposition actualisée pour les tarifs :

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Pour les structures situées sur le territoire de Billom Communauté ou de Mond'Arverne Communauté** | 380 € TTC la journée actuellement | **Proposé :** 200 € à la ½ journée | **Proposé :** 150 €/ 2h |
| **Pour les structures en dehors du territoire de Billom Communauté ou de Mond'Arverne Communauté** | 500 € TTC la journée actuellement | **Proposé :** 280 € à la ½ journée | **Proposé :** 200 €/ 2h |

Suite à une discussion sur les tarifs entre les élus présents, est ajoutée la possibilité de proposer une animation gratuite par an aux écoles des territoires des deux EPCI, membres du SEAT.
Il est également demandé de réfléchir à enrichir l'équipe salariée du SEAT en intégrant un éducateur à l'environnement en 2023, soit dans le cadre d'un stage, soit dans le cadre d'une formation par alternance soit dans la perspective de demandes de subvention pour l'embauche d'un contractuel formé aux méthodes pédagogique d'« animation nature ».
D. SALLES insiste sur le fait que du point de vue de la communication, les publics scolaires sont toujours des ambassadeurs du territoire qui peuvent amener à mieux faire connaître l'Ecopôle du Val d'Allier.

Le coordinateur de projets rappelle que plusieurs écoles du territoire ont été reçues lors des Ecopolys et que leur ont été proposées des animations gratuites (intervention de l'OFB, Apistoria, l'OPTVMC, démonstration avec des animaux de races locales, une histoire de conteur).

***Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :***
***- D'autoriser le Président à adhérer à l'ensemble des structures identifiées au tarif identifié,***
***- De donner mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,***
***- De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.***

**B. Point sur les acquisitions foncières**

Le SEAT a entrepris une animation foncière dans le cadre du plan de gestion pluriannuel à 10 ans afin d'assurer la maîtrise foncière des parcelles identifiées à enjeu écologique fort et celles présentant un intérêt pour la protection de la ressource en eau et des milieux naturels associés

L'état d'avancée des dossiers est présenté par le coordonnateur de projets de l'Ecopôle :

- 3 parcelles doivent être acquises avant février 2023 dans le cadre du subventionnement du dossier (dernière relance de l'AELB) ;
- L'animation foncière se poursuit :
    - concernant les parcelles de forêt alluviale de petite surface du côté de La Roche Norie (1ha) : pour 12 parcelles, phase de rédaction chez le notaire et procédure de bien sans maître sur la commune de la Roche noire
    - Un accord semble se confirmer concernant les 8 ha appartenant à une famille de descendants de carriers sur la commune de Pérignat-sur-Allier (dont des parcelles « en eau »);

- Suite à la dernière réunion de travail du SEAT avec l'EPF Auvergne en septembre 2022, il est expliqué que sera rédigée une lettre du projet de l'Ecopole à destination des propriétaires, signée du Président SEAT, pour accompagner la lettre de relance de l'EPF, et ce, dans le but de montrer aux propriétaires que les parcelles sont importantes pour contribuer au projet de transition écologique.

**C. Point RH et accueil de stagiaire**

Sont précisées les missions confiées à la chargée de mission animation et communication employée depuis avril 2022 au SEAT suite à un dossier de demande de subvention à une fondation :

- Mise à jour de supports de communication et création de documents de vulgarisation à destination des élus et des techniciens,
- Organisation des Ecopolys 2022,
- Accueil de groupes scolaires,
- Participation active à la vie de la structure et valorisation de l'implication des acteurs associatifs dans le projet,
- Animation de l'atelier G-EVA sur la gouvernance partagée de l'Ecopole du Val d'Allier, en collaboration étroite avec le coordinateur de projets
- Recherche de financements pour les animations et événements à planifier en 2023

Il est précisé la fin des stages de six mois au SEAT des deux élèves de Master au mois de septembre 2022, période durant laquelle a pu être avancée l'étude fréquentation en lien avec le bureau d'étude (collecte d'un échantillon de données en vue du traitement et de l'analyse des données – Dossier LEADER) et renforcée la communication sur les réseaux sociaux de l'Ecopôle du Val d'Allier et la 5e édition Ecopolys.
Deux stagiaires seront accueillis dès les mois d'octobre pour : - le relevé d'indicateurs OAB (période complémentaire de lycée professionnel durant trois semaines) - la réalisation d' « animations de sensibilisation à la protection de la nature » à destination de trois classes de primaires du territoire (stage de un mois d'un étudiant de formation de BTS GPN 2ème année).

## 4. Demandes de subventions

**A. CTVAA**

Dans le cadre d'un processus d'élaboration engagé depuis juillet 2021, en concertation avec des acteurs locaux et des partenaires techniques et financiers à l'issue du contrat territorial Val d'Allier alluvial 2015-2020, et soutenu par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Établissement public Loire, en tant que structure porteuse et coordinatrice, a engagé l'élaboration d'un nouveau contrat territorial Val d'Allier alluvial pour une durée de 6 ans sur la période 2023-2028.

Le programme d'actions consiste à satisfaire les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Allier aval mais aussi à mettre en œuvre le Programme de Mesures lié au SDAGE 2022-2027. Par conséquent, il s'agit d'améliorer les connaissances et de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau concernées. Le programme d'actions de ce présent contrat comprend 3 volets :
- Volet A : Connaissance et accompagnement à la gestion de l'axe Allier et de ses petits affluents
- Volet B : Préservation et restauration du Val d'Allier alluvial
- Volet C : Coordination du contrat, communication, animation et sensibilisation

Les actions présentées par le SEAT pour la période 2023-2028 sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier sont :

- Action A.1 : Etude des ruissellements/chemins de l'eau, érosion et risque de colmatage des ruisseaux

C. PHAM remarque que dans le tableau présenté par l'EPL et le SEAT au comité syndical réuni, un montant ne correspond pas au taux de subvention annoncée mais que ce dernier n'impact pas le montant total de l'action ni le calcul de la part d'autofinancement du SEAT.

- Action B.3 : Acquisitions foncières des parcelles à enjeux écologiques forts en bord d'Allier
- Action B.14 : Restauration de la Phragmitaie à l'Ecopôle du Val d'Allier
- Action C.6 : Sensibilisation à la protection de la ressource en eau et de milieux naturels associés - grand public

Les taux de subventions accordées pour ces actions sont compris entre 70 et 80 % par l' AELB et le CD63.

Il est remarqué une prise en charge par l'AELB d'un temps de coordination du coordinateur de projets de l'Ecopole du Val d'Allier pour la réalisation des actions.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le projet de contrat et autorise le Président :***
- ***à signer le contrat,***
- ***à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessus et portées au programme,***
- ***à solliciter les financements pour ces opérations,***
- ***à lancer les consultations nécessaires et signer les marchés.***

**B. Gestion de l'ENSIL 2023-2024**

Le Président rappelle que le projet de restauration écologique et durable des gravières qui constituent l'Ecopôle du Val d'Allier a pour ambition de réaliser des actions coordonnées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette restauration sont les suivants :

- Préserver la nappe alluviale fragilisée par sa mise à jour en favorisant le développement d'une végétation épuratrice (forêt alluviale, végétation aquatique à fort pouvoir épurateur comme les phragmites).
- Favoriser la biodiversité en créant des zones refuge et d'alimentation favorisant le développement d'une faune riche et diversifiée. Permettre l'accueil des espèces liées aux zones alluviales et à la dynamique fluviale
- Accueillir un large public local permettant de le sensibiliser aux enjeux de la préservation du Val d'Allier
- Former les acteurs socioéconomiques et les élus locaux à la gestion et la restauration des zones alluviales.
- Être un lieu d'expérimentation pour la restauration des gravières et le maintien des zones alluviales.
- Être à l'interface entre de nombreuses activités humaines : découverte de la nature, voie verte.

Le plan de financement des opérations du plan de gestion 2023 de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier est présenté ci-après.

| Code | Intitulé | 2023 | Prévisionnel LEADER 70% | Autofinancement SEAT 30% |
|---|---|---|---|---|
| **IE - Indicateur et évaluation INVEST** | | **2 205,00 €** | **1 543,50 €** | **661,50 €** |
| **IE 1** | Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS) | 2 205,00 € | 1 543,50 € | 661,50 € |
| **IP - Interventions sur le patrimoine naturel** | | **32 740,00 €** | **22 918,00 €** | **9 822,00 €** |
| **IP1a** | Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots à laro-limicoles) | 2 160,00 € | 1 512,00 € | 648,00 € |
| **IP2a** | Entretien des radeaux à Laridés | 2 160,00 € | 1 512,00 € | 648,00 € |
| **IP2b** | Remplacement des radeaux à Laridés | 3 000,00 € | 2 100,00 € | 900,00 € |
| **IP5** | Création de mares et maintien du réseau existant | 860,00 € | 602,00 € | 258,00 € |
| **IP7a** | Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...) | 4 160,00 € | 2 912,00 € | 1 248,00 € |
| **IP8a** | Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales | 1 800,00 € | 1 260,00 € | 540,00 € |
| **IP12** | Gestion des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces intersticiels | 13 600,00 € | 9 520,00 € | 4 080,00 € |
| **IP14** | Restauration des zones pionnières en cours de fermeture | 5 000,00 € | 3 500,00 € | 1 500,00 € |
| **ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés** | | **17 600,00 €** | **12 320,00 €** | **5 280,00 €** |
| **ME1a** | Limiter les pollutions - nettoyage | 8 500,00 € | 5 950,00 € | 2 550,00 € |
| **ME2a** | Entretien des parcs de pâturage | 5 500,00 € | 3 850,00 € | 1 650,00 € |
| **ME2b** | Restauration des parcs de pâturage | 3 600,00 € | 2 520,00 € | 1 080,00 € |
| **SP - Surveillance et Police de l'Environnement** | | **7 260,00 €** | **5 082,00 €** | **2 178,00 €** |
| **SP 1** | Veille écologique | 2 260,00 € | 1 582,00 € | 678,00 € |
| **SP 2** | Veille et entretien aménagements | 5 000,00 € | 3 500,00 € | 1 500,00 € |
| **AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation** | | **6 100,00 €** | **4 270,00 €** | **1 830,00 €** |
| **AT22a** | Entretien des cheminements et des aménagements | 2 000,00 € | 1 400,00 € | 600,00 € |
| **AT22b** | Restauration des cheminements et des aménagements | 4 100,00 € | 2 870,00 € | 1 230,00 € |
| **PA - Prestations d'accueil et d'animation** | | **1 130,00 €** | **791,00 €** | **339,00 €** |
| **PA12** | Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité | 1 130,00 € | 791,00 € | 339,00 € |
| **MS - Management et soutien** | | **3 800,00 €** | **2 660,00 €** | **1 140,00 €** |
| **MS2** | Concertation permanente avec les acteurs locaux | 550,00 € | 385,00 € | 165,00 € |
| **MS3** | Coordination, Suivi administratif et financier | 3 250,00 € | 2 275,00 € | 975,00 € |
| **COÛTS TOTAUX** | | **70 835,00 €** | 49 584,50 € | **21 250,50 €** |

Le Président présente les actions 2023-2024 et propose de réaliser une demande de subvention auprès du Grand Clermont (programme LEADER) afin de bénéficier d'une subvention couvrant 70 % du montant total des dépenses HT pour un montant de 49 584,50 €.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical approuve le projet de contrat et autorise le Président :***

- ***à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessus,***
- ***à solliciter les financements pour ces opérations 2023-2024,***
- ***à lancer les consultations nécessaires et signer les marchés.***

## 5. Divers

Le coordinateur de projet a dresser un état des lieux des projets de l'Ecopôle en cours de réalisation :

- Projet de gouvernance partagée financé avec le concours de la Fondation de France : réunion technique en mai, réunion de lancement avec le comité de suivi en juin et atelier avec les partenaires associatifs lors des Ecopolys en septembre 2022 ;
- Gardiennage du site Champmot : organisation de rencontres avec la famille et réunion de travail sur site avec les prestataires et l'AGSGV63 pour l'étude de faisabilité, la délimitation de la parcelle et l'implantation de la construction

  *Demande de F. BLANC : versions finales de la convention de gardiennage et de la lettre de mission à porter à connaissance*

- Etude de fréquentation PREVA des pratiques et usages de l'Ecopôle du Val d'Allier : les premiers résultats suite à traitement et analyse des données confirme la part dominante des visiteurs venant du territoire de la CAM sur la période mail-septembre
- Travaux d'aménagement de l'espace test agricole Champmot : réunions techniques et lancement des travaux
- Bilan de la 5ème édition des Ecopolys : fréquentation au rendez-vous et format intéressant avec des publics différents sur plusieurs jours

- Date d'une réunion sur la fréquentation fixée le 30 novembre

*La date de la prochaine réunion du comité syndical fixée le 23 novembre 2022 à 18h00.*

*Fin de la réunion 20h00.*